selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022 1.7

SECTION 1. IDENTIFICATION

Chlorhexidine / Glycerine Formulation Nom du produit

Autres moyens d'identifica-

tion

Hibitane Plus (A3521)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-Merck & Co., Inc

seur

Adresse 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire Catégorie 2B

Toxicité systémique sur un organe cible précis -

exposition répétée

Catégorie 2 (Foie)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur Attention

Déclarations sur les risques H320 Provoque une irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

> P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peu-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

> vent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un mé-

decin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Glycérine	1,2,3- Propanetriol	56-81-5	63
Chlorhexidine	Donnée non disponible	55-56-1	11.98

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

raire appei à une assistance medicale si des symptomes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Provoque une irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle

lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version 1.7

Date de révision: Numéro de la FDS: 09/06/2024 10829218-00008

Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de la première parution: 08/10/2022

Avis aux médecins Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

> Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la

propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
Glycérine	56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m ³	CA AB OEL	
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m ³	CA BC OEL	
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m³	CA BC OEL	
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m ³	CA QC OEL	
Chlorhexidine	55-56-1	TWA	40 μg/m3 (OEB 3)	Interne	
	Autres informations: RSEN, DSEN				
		limite d'essuyage	100 μg/100 cm2	Interne	

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version 1.7

Date de révision: 09/06/2024

Numéro de la FDS: 10829218-00008

Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de la première parution: 08/10/2022

Mesures d'ordre technique

Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex.,

des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques

Penser à doubler les gants.

Protection des yeux

: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version 1.7

Date de révision: 09/06/2024

Numéro de la FDS: 10829218-00008

Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de la première parution: 08/10/2022

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect Solution aqueuse

Couleur bleu foncé

Odeur Donnée non disponible

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

< 8.5 (20 °C) pН

Point de fusion/congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité relative 1.145 - 1.155 (20 °C)

Densité Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

Donnée non disponible

inflammation

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Donnée non disponible Viscosité, cinématique

Non explosif Propriétés explosives

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan- : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

gereuses

Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition : /

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Glycérine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye): > 5,000 mg/kg

Chlorhexidine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Souris): 1,260 mg/kg

DL50 orale (Lapin): 1,100 mg/kg

DL50 orale (Rat): 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 21 mg/kg

Voie d'application: Intraveineuse

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Glycérine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Composants:

Glycérine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Chlorhexidine:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Glycérine:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in

vitro)

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Chlorhexidine:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Aberration chromosomique

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test de létalité dominante

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type d'essai: Test cytogénétique

Espèce: Hamster Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Glycérine:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Chlorhexidine:

Espèce : Rat

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 2 années Fréquence du traitement : daily

NOAEL : 38 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Espèce : Rat

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 2 années Fréquence du traitement : daily

NOAEL : 158 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Glycérine:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Chlorhexidine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Fertilité: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg

Incidences sur le développement fœtal

: Espèce: Rat

Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel

mg/kg

Espèce: Lapin

Toxicité pour le développement: NOAEL: 40 Poids corporel

mg/kg

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Chlorhexidine:

Organes cibles : Foie

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Glycérine:

Espèce : Rat NOAEL : 0.167

NOAEL : 0.167 mg/l LOAEL : 0.622 mg/l

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 13 Sem.

Espèce : Rat

NOAEL : 8,000 - 10,000 mg/kg

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Lapin NOAEL : 5,040 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 45 Sem.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Chlorhexidine:

Espèce : Rat

NOAEL : 158 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 a

Espèce : Lapin
LOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 13 Sem.
Organes cibles : Peau, Foie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Chlorhexidine:

Information générale : Symptômes: Migraine Inhalation : Organes cibles: Poumons

Symptômes: Apparence asthmatique, bronchospasme, malaise dans la poitrine, infection des voies respiratoires supéri-

eures

Ingestion : Organes cibles: Tractus gastro-intestinal

Symptômes: Troubles digestifs, Lésion du tractus gastro-

intestinal

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Glycérine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 54,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques

ismes

Toxicité pour les microorgan- :

NOEC (Pseudomonas putida): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38 412 Part 8

Chlorhexidine:

Toxicité pour les poissons : (Poissons): 2.088 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: ECOSAR (relations de l'activité des structures

écologiques)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.222 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: ECOSAR (relations de l'activité des structures

écologiques)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

1.124 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 Heure

Méthode: ÉCOSAR (relations de l'activité des structures

écologiques)

Persistance et dégradabilité

Composants:

Glycérine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 92 % Durée d'exposition: 30 jr

Méthode: Directives du test 301D de l'OECD

Chlorhexidine:

Biodégradabilité : Remarques: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Glycérine:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.75

Chlorhexidine:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.85

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Chlorhexidine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Chlorhexidine)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

964

Instructions de conditionne- :

ment (avion de ligne)

964 oui

Dangereux pour l'envi-

ronnement

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Chlorhexidine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorhexidine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 1.7 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022

Polluant marin : oui(Chlorhexidine)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique

selon le Règlement sur les produits dangereux



Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 09/06/2024 10829218-00008 Date de la première parution: 08/10/2022 1.7

nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

09/06/2024 Date de révision Format de la date mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA/3F